

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

DECISION N°2022/47/ UVE RESEAU CHALEUR LIMOGES / 1

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET RESEAU DE CHALEUR CENTRE-VILLE  
LIMOGES (87)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier du 14 mars 2022 et le dossier annexé de M. Guillaume GUERRIN, Président de LIMOGES métropole, de M. Alain AUZEMERY, Président du Syded 87, de M. Patrick ROUGEOT, Président d'EVOLIS 23, sollicitant la désignation d'un garant sur le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique de LIMOGES et de réseau de chaleur « centre-ville » de LIMOGES, dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur l'avenir du traitement résiduel des déchets en Haute-Vienne et Creuse, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,

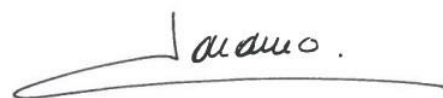
après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1** : Mmes Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL sont désignées garantes de la concertation préalable sur le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique de LIMOGES et de réseau de chaleur « centre-ville » de LIMOGES, dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur l'avenir du traitement résiduel des déchets en Haute-Vienne et Creuse.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO